

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mercredi 15 mai 2019, à 14 h** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire monsieur David Pharand.

Sont présents : Messieurs Noël Picard, Gaëtan Lalande et Michel Longtin

Absence motivée : Madame Marie-Céline Hébert, Messieurs Raymond Bisson et Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente et communications agit à titre de secrétaire d'assemblée. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mandat pour les amendements de concordance des règlements et du plan d'urbanisme
5. Entente intermunicipale pour la mise en commun d'un service de patrouille terrestre et nautique avec Lac-Simon
6. Démission de l'employé No 32-09 au poste de journalier occasionnel
7. Embauche d'un journalier saisonnier occasionnel
8. Période de questions
9. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2019-05-19221 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir l'assemblée à 14 h.

Adoptée.

2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire

2019-05-19222 Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire
--

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Adoptée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-05-19223 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

4. Mandat pour les amendements de concordance des règlements et du plan d'urbanisme

2019-05-19224 Mandat pour les amendements de concordance des règlements et du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération par la MRC de Papineau le 21 février 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour en assurer la conformité ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur d'un nouveau périmètre d'urbanisation lequel doit être intégré au plan d'urbanisme et au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnelle de Mme Anabelle Drew, technologue professionnelle et consultante en urbanisme pour la révision de concordance du plan d'urbanisme et des règlements de zonage ainsi que l'intégration du périmètre d'urbanisation d'ici le 21 février 2020 ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil mandatent Mme Anabelle Drew, technologue professionnelle et consultante en urbanisme pour procéder à la révision de concordance du plan d'urbanisme et des règlements de zonage pour un montant forfaitaire de 12 500 \$, taxes en sus ;

QUE monsieur David Pharand, maire et madame Julie Ricard, directrice générale soient autoriser à signer l'entente.

Adoptée.

5. Entente intermunicipale pour la mise en commun d'un service de patrouille terrestre et nautique avec Lac-Simon

2019-05-19225 Entente intermunicipale pour la mise en commun d'un service de patrouille terrestre et nautique avec Lac-Simon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel et la Municipalité de Lac-Simon désirent se prévaloir des dispositions prévues aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise sur pied d'une patrouille nautique et terrestre ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil de la Municipalité de Duhamel autorise la conclusion d'une entente relative à mise sur pied d'une patrouille nautique et terrestre;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ladite entente.

Adoptée.

6. Démission de l'employé No 32-09 au poste de journalier occasionnel

2019-05-19226

Démission de l'employé No 32-09 au poste de journalier occasionnel

CONSIDÉRANT la démission de l'employé No 32-09 au poste de journalier occasionnel

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte la démission de l'employé No 32-09 au poste de journalier occasionnel qui prenait effet le 29 avril 2019 ;

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

Adoptée.

7. Embauche d'un journalier saisonnier occasionnel

2019-05-19227

Embauche d'un journalier saisonnier occasionnel

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil acceptent la recommandation de la direction générale à l'effet d'embaucher monsieur Xavier Levert au poste de journalier saisonnier occasionnel pour une période maximale de 10 semaines à compter du 25 juin 2019, conformément à la classe 3 et à l'échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Adoptée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-04-19228

Levée de l'assemblée

Il est **résolu**

QUE la séance soit et est levée à 14 h 13.

Adoptée.